

AMEN ALLIANCE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2024

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « **AMEN ALLIANCE SICAV** » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **65 812 613 Dinars**, un actif net de **65 630 676 dinars** et un bénéfice de la période de **997 239 dinars**.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « **AMEN ALLIANCE SICAV** » comprenant le bilan au 30 septembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « **AMEN ALLIANCE SICAV** » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

Toutefois, nous vous informons que :

- Les emplois en actions OPCVM, obligations et bons de trésor assimilables représentent au 30 Septembre 2024, 80,52% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

En conséquence, les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent au 30 Septembre 2024, 18,97% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode à adopter par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Le traitement comptable y afférent, à appliquer d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 31 Octobre 2024

Le commissaire aux comptes :

Jelil BOURAOUI

BILAN
Au 30/09/2024
(Exprimé en dinars)

		30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
ACTIF				
Portefeuille-titres		45 772 705	48 251 623	48 233 830
Actions et droits rattachés		-	-	-
Obligations de sociétés	3.1	11 868 495	16 083 766	14 991 100
Emprunt d'Etat	3.2	33 904 210	32 167 857	33 242 730
Titres OPCVM		-	-	-
Placements monétaires et disponibilités		19 704 065	9 542 687	11 277 113
Placements monétaires	3.3	7 216 761	-	-
Disponibilités	3.4	12 487 304	9 542 687	11 277 113
Créances d'exploitation	3.5	6 620	19 355	20 273
Autres actifs	3.6	329 223	-	-
TOTAL ACTIF		65 812 613	57 813 665	59 531 216
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.7	151 430	142 567	126 256
Autres Créditeurs divers	3.8	30 507	21 262	32 826
TOTAL PASSIF		181 937	163 829	159 082
Capital	3.9	62 514 950	55 249 045	56 122 503
Sommes Distribuables	3.10	3 115 726	2 400 791	3 249 630
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-	-
Résultat distribuable de la période		3 112 499	2 400 791	3 376 590
Régul résultat distribuable de la période		3 227	-	- 126 960
ACTIF NET		65 630 676	57 649 836	59 372 133
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		65 812 613	57 813 665	59 531 216

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT
Allant du 01/01/2024 au 30/09/2024
(Exprimé en dinars)

		Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Du 01/01/2024 au 30/09/2024	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	4.1	787 995	2 700 733	845 587	2 566 470	3 397 899
Dividendes/ Titres OPCVM		-	329 223	-	64 529	64 529
Revenues des obligations de sociétés		700 179	2 109 970	757 771	2 241 357	2 984 970
Revenues des emprunts d'Etat		87 816	261 540	87 816	260 584	348 400
Revenus des placements monétaires	4.2	406 164	1 028 891	243 080	647 891	757 255
Total des revenus de placements		1 194 159	3 729 624	1 088 667	3 214 361	4 155 154
Charges de gestion des placements	4.3	-180 159	-519 351	-170 648	-498 447	-649 107
Revenus Nets des placements		1 014 000	3 210 272	918 019	2 715 914	3 506 047
Autres charges d'exploitation	4.4	-39 741	-97 773	-33 182	-98 738	-129 456
RESULTAT D'EXPLOITATION		974 259	3 112 499	884 837	2 617 176	3 376 591
Régularisation du résultat d'exploitation		-507 819	3 227	-177 346	-216 385	-126 960
SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		466 440	3 115 726	707 491	2 400 791	3 249 630
Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)		507 819	-3 227	177 346	216 385	126 960
Variation des plus (ou moins) valuespotentielles sur titres		-6 601	-	-	-2 460	-2 460
Plus (ou moins) values réalisées surcession des titres		29 581	-266 593	10 480	-22 839	-17 816
Frais de négociation de titre		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		997 239	2 845 906	895 317	2 591 877	3 356 314

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Allant du 01/01/2024 au 30/09/2024
(Exprimé en dinars)

	Du 01/07/2024 Au 30/09/2024	Du 01/01/2024 Au 30/09/2024	Du 01/07/2023 Au 30/09/2023	Du 01/01/2023 Au 30/09/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	997 239	2 845 906	895 317	2 591 878	3 356 314
Résultat d'exploitation	974 259	3 112 499	884 837	2 617 177	3 376 591
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-6 601	-	-	-2 460	-2 460
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	29 581	-266 593	10 480	-22 839	-17 816
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-14 801 405	3 412 636	-3 750 682	-13 455 583	-12 497 722
Souscriptions	52 595 235	204 874 354	15 425 206	65 612 477	95 553 391
- Capital	47 985 736	189 256 914	14 115 825	60 866 011	87 697 632
- Régularisation des sommes non distribuables	2 550 105	10 433 763	815 539	3 544 113	5 099 787
- Régularisation des sommes distribuables	2 059 394	5 183 677	493 842	1 202 353	2 755 971
Rachat	-67 396 640	-201 461 718	-19 175 887	-79 068 060	-108 051 113
- Capital	-61 559 276	-186 030 362	-17 493 203	-73 378 518	-99 389 650
- Régularisation des sommes non distribuables	-3 270 150	-10 250 905	-1 011 496	-4 270 804	-5 778 531
- Régularisation des sommes distribuables	-2 567 214	-5 180 451	-671 188	-1 418 738	-2 882 932
VARIATION DE L'ACTIF NET	-13 804 166	6 258 542	-2 855 365	-10 863 706	-9 141 408
ACTIF NET					
En début de période	79 434 842	59 372 133	60 505 201	68 513 542	68 513 542
En fin de période	65 630 676	65 630 676	57 649 836	57 649 836	59 372 133
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	620 459	477 516	500 533	582 767	582 767
En fin de période	504 969	504 969	470 130	470 130	477 516
VALEUR LIQUIDATIVE	129.696	129.969	122.625	122.625	124.335
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,040%	6,053%	5,723%	5,754%	5.758%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30 Septembre 2024

1. **PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17 février 2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. **PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 30 Septembre 2024.

2.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

2.7. Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8. Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9. Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3. NOTES SUR LE BILAN

PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2024 se détaille comme suit :

3.1. Obligations de sociétés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de Titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 30/09/2024</u>	<u>% Actif Net</u>
TN0003400405	AMEN BANK 2010 SUB	17 800	118 423	119 130	0,18%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	75 000	3 000 000	3 139 961	4,78%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	400 000	414 419	0,63%
TN0004700811	ATL 2020 -1A	10 000	400 000	431 609	0,66%
TN004700811	ATL 2020 -1AA	15 000	600 000	647 414	0,99%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	10 000	600 000	632 986	0,96%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	6 000	480 000	516 723	0,79%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	3 000	240 000	252 118	0,38%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	2 000	200 000	216 418	0,33%
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020-1	8 000	320 000	342 153	0,52%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	5 000	300 000	300 526	0,46%
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2	15 000	1 500 000	1 603 830	2,44%
TNB�RFH96SL4	BIAT SUB 2022-1 CATB TX FIXE	6 300	378 000	386 699	0,59%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	7 000	420 000	439 488	0,67%
TN0002102143	TLF 2020-SUB	20 000	800 000	844 092	1,29%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	10 000	400 000	414 372	0,63%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021-SUB	5 000	300 000	321 785	0,49%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 FIXE	5 000	400 000	430 251	0,66%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	5 000	400 000	414 521	0,63%
Total Obligations de Sociétés			11 256 423	11 868 495	18,08%

3.2. Emprunts d'Etat

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de Titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 30/09/2024</u>	<u>% Actif Net</u>
TN0008000606	BTA13042028	4 000	3 750 000	3 849 270	5,87%
EN000800606	BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 389 544	3,64%
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	50 000	5 000 000	5 088 723	7,75%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	50 000	5 000 000	5 034 718	7,67%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	50 000	5 000 000	5 306 798	8,09%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	50 000	5 000 000	5 192 142	7,91%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T- COMPL	6 000	600 000	623 057	0,95%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	24 600	2 460 000	2 514 446	3,83%
TNVFSFLG1FH4	EN 2022 CATC 4EME T TV	15 000	1 500 000	1 606 660	2,45%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000	500 000	524 139	0,80%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	10 000	1 000 000	1 064 049	1,62%
TN5WI26K4ER0	EN 2024 CATC T2 TFIXE	3 000	300 000	309 094	0,47%
TNPDPODY2398	EN 2024 CATC T3 TFIXE	10 000	400 000	401 570	0,61%
Total Emprunts d'Etat			<u>32 837 500</u>	<u>33 904 210</u>	<u>51,66%</u>

3.3. Placement Monétaires

- Pensions livrées

<u>Désignation</u>	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PL011024 TSB AA	TSB	137	9.22	3 999 911	4 140 257	6,29%
PL071024 TSB AA	TSB	98	9.22	1 799 739	1 842 080	2,80%
PL071024 BTE AA	BTE	116	9.32	1 200 295	1 234 424	1,88%
Total Pension Livrée				<u>6 999 945</u>	<u>7 216 761</u>	<u>10,97%</u>

PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

3.4. Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Sommes à l'encaissement	12 487 304	9 542 687	11 277 113
Total des disponibilités	<u>12 487 304</u>	<u>9 542 687</u>	<u>11 277 113</u>

CREANCES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2024 se détaille comme suit :

3.5. Créances d'exploitation

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêt couru/ compte rénumérée	6 620	19 355	20 273
Total des Créances d'exploitation	<u>6 620</u>	<u>19 335</u>	<u>20 273</u>

3.6. Autres actifs

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Dividendes à recevoir	329 223	-	-
Total des Autres actifs	<u>329 223</u>	-	-

PASSIF :

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2024 se détaille comme suit :

3.7. Opérateurs créditeurs

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	13 991	12 443	11 506
Dépositaire	39 269	37 179	32 786
Distributeur	98 170	92 945	81 964
Total des opérateurs créditeurs	<u>151 430</u>	<u>142 567</u>	<u>126 256</u>

3.8. Autres créditeurs divers

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Provision charge à payer	7 618	14 600	27 481
Etat retenue à la source	16 285	-	-
Autres créditeurs (CMF)	4 977	4 978	4 602
Charges & produits en attente de régule	1 411	-	-
TCL	216	1 684	743
Total des autres créditeurs divers	<u>30 507</u>	<u>21 262</u>	<u>32 826</u>

ACTIF NET :**3.9. Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2024 au 30 Septembre 2024 se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2023	
Montant	56 122 503
Nombre de titres	477 516
Nombre d'actionnaires	94
Souscriptions réalisées	
Montant	189 256 914
Nombre de titres	1 610 286
Nombre d'actionnaires entrants	88
Rachats effectués	
Montant	-186 030 362
Nombre de titres	-1 582 833
Nombre d'actionnaires sortants	-26
Autres effets sur le capital	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-266 593
Régularisation des sommes non distribuables	573 952
Résultats antérieurs incorporés au capital (*)	3 249 630
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-391 095
Frais de négociation de titre	-
Capital au 30 Septembre 2024	
Montant en nominal	62 514 950
Nombre de titres	504 969
Nombre d'actionnaires	156

(*) Les sommes distribuables de l'exercice antérieur ont été distribuées suivant la décision de l'assemblée Générale ordinaire du 28 Avril 2023, affectant ces sommes au niveau du poste capital.

3.10. Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30 Septembre 2024 se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Résultat Distribuable de la période	3 112 499	2 617 176	3 376 590
Régularisations du résultat distribuable de la période	3 227	-216 385	-126 960
Total des sommes distribuables	<u>3 115 726</u>	<u>2 400 791</u>	<u>3 249 630</u>

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/07/2024</u> <u>au 30/09/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 30/09/2024</u>	<u>Du</u> <u>01/07/2023</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 30/09/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>31/12/2023</u>
Dividendes/Titres OPCVM	-	329 223	-	64 529	64 529
Revenus des obligations des sociétés	700 179	2 109 969	757 771	2 241 357	2 984 970
Revenus des emprunts d'Etat (BTA)	87 816	261 541	87 816	260 583	348 400
Total des Revenus du portefeuille titres	<u>787 995</u>	<u>2 700 733</u>	<u>845 587</u>	<u>2 566 469</u>	<u>3 397 899</u>

4.2. Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/07/2024</u> <u>au 30/09/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 30/09/2024</u>	<u>Du</u> <u>01/07/2023</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/12/2023</u>
Autres Produit d'exploitation	-	150	-	-	-
Revenus du compte rémunéré	9 334	10 483	8 832	26 725	35 557
Revenus des certificats de dépôt	9 255	34 081	140 390	279 156	331 996
Revenus des pensions livrées	387 575	984 177	93 858	342 010	389 702
Total des Revenus des placements monétaires	<u>406 164</u>	<u>1 028 891</u>	<u>243 080</u>	<u>647 891</u>	<u>757 255</u>

4.3. Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/07/2024</u> <u>au 30/09/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 30/09/2024</u>	<u>Du 01/07/2023</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 30/09/2023</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/12/2023</u>
Rémunération distributeur	du 98 979	285 331	93 754	273 847	356 619
Rémunération gestionnaire	du 41 588	119 887	39 392	115 062	149 840
Rémunération dépositaire	du 39 592	114 133	37 502	109 539	142 648
Total des charges de gestion de placements	<u>180 159</u>	<u>519 351</u>	<u>170 648</u>	<u>498 447</u>	<u>649 107</u>

4.4. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/07/2024</u> <u>au 30/09/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 30/09/2024</u>	<u>Du 01/07/2023</u> <u>au 30/09/2023</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/12/2023</u>
Redevances CMF	16 636	47 954	15 758	46 025	59 936
Services bancaires & assimilés	19 190	46 791	6 178	6 196	9 094
TCL	-317	6 289	-1 634	8 317	9 346
IMPOT & TAXES	-	400	-	400	400
Jetons de présence	4 232	-3 662	12 880	37 800	50 680
Total des Autres charges d'exploitation	<u>39 741</u>	<u>97 773</u>	<u>33 182</u>	<u>98 738</u>	<u>129 456</u>

5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

5.1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable

De la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif Net d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

5.2. Rémunération du dépositaire :

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

5.3. Rémunération du distributeur :

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toutes retenues fiscales.